

*Questions au Feuilleton*

LA REMISE PAR LE SÉNATEUR HASTINGS DE CHÈQUES DU  
GOUVERNEMENT EN ALBERTA

Question n° 2911—**M. Malone:**

1. Le gouvernement a-t-il autorisé l'honorable sénateur Earl Hastings à présenter au nom du gouvernement des chèques à des personnes ou à des groupes de personnes de la province de l'Alberta et, dans l'affirmative, a) à combien, b) quel est le nom de ces personnes, c) le sénateur Hastings a-t-il participé directement aux négociations relatives à ces fonds et, dans l'affirmative, avec quels groupes de personnes ou personnes?

2. Depuis le 8 juillet 1974, un autre sénateur de la province de l'Alberta a-t-il remis des chèques au nom du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1. Non. a) Sans objet. b) Sans objet. c) Sans objet.

2. Non.

M. LOUIS DESMARAIS

Question n° 3014—**M. Huntington:**

Depuis 1968, un administrateur de Power Corporation of Canada Ltd., M. Louis Desmarais, a-t-il été ou est-il membre, agent, administrateur ou, d'une façon ou d'une autre, mêlé aux activités a) d'une société de la Couronne, b) du gouvernement, c) d'un ministère, organisme, commission consultative, conseil ou comité et, dans l'affirmative, (i) de quel poste s'agit-il (ii) au service de quel ministère, société, organisme, commission consultative, conseil ou comité (iii) entre quelles dates (iv) le poste a-t-il été obtenu par voie de nomination, concours, promotion ou par l'entremise d'une agence de personnel (v) s'il s'agit d'une nomination, par qui ou en vertu de quel pouvoir a-t-elle été accordée?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** (i) Membre du Conseil des ports nationaux. (ii) De l'Administration du port de Montréal. (iii) Du 15 décembre 1971 à ce jour. (iv) Nommé. (v) Par le ministre des Transports. M. Desmarais a été nommé vice-président de la Corporation de développement du Canada par le gouverneur général en conseil (cf. les articles 4 et 5 de la loi sur la Corporation de développement du Canada).

M. LAURENT BEAUDOIN

Question n° 3029—**M. Huntington:**

Depuis 1968, le président de Bombardier Ltée, M. Laurent Beaudoin, a-t-il été ou est-il membre, agent, administrateur ou, d'une façon ou d'une autre, mêlé aux activités a) d'une société de la Couronne, b) du gouvernement, c) d'un ministère, organisme, commission consultative, conseil ou comité et, dans l'affirmative, (i) de quel poste s'agit-il (ii) au service de quel ministère, société, organisme, commission consultative, conseil ou comité (iii) entre quelles dates (iv) le poste a-t-il été obtenu par voie de nomination, concours, promotion ou par l'entremise d'une agence de personnel (v) s'il s'agit d'une nomination, par qui ou en vertu de quel pouvoir a-t-elle été accordée?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** a) Oui, Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée. b) Sans objet. c) Sans objet. (i) Membre du Conseil d'administration. (ii) Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée. (iii) 25 juin 1970 au 15 novembre 1971. (iv) Nomination. (v) Conseil d'administration de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée. M. Beaudoin a été nommé administrateur de la Corporation de développement du Canada par le gouverneur général en conseil (cf. les articles 4 et 5 de la loi sur la Corporation de développement du Canada). a) Sans objet. b) Sans objet. c) Le Conseil des subventions au

[M. Lessard.]

développement régional. (i) Membre. (ii) Le Conseil des subventions au développement régional. (iii) Le 18 mai 1971 au 15 novembre 1971. (iv) Sur invitation du ministre. (v) Le pouvoir de ce conseil est précisé au paragraphe 15A de la loi sur les subventions au développement régional modifiée.

LES LAISSEZ-PASSER D'AIR CANADA ET LES MEMBRES DE LA  
SOCIÉTÉ HÉRITAGE CANADA

Question n° 3052—**M. Brisco:**

1. Combien de laissez-passer ont été accordés par la société Air Canada à des membres de la direction ou du personnel de la société Héritage Canada, en a) 1971, b) 1972, c) 1973, d) 1974, e) 1975 et quelles étaient les destinations?

2. Quelle en a été la valeur totale au cours de chacune de ces années?

3. Au cours de chacune des années susmentionnées, combien de laissez-passer a-t-on accordés, a) en classe économique, b) en première classe?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Voici la réponse d'Air Canada: 1. a) Néant. b) Néant. c) 5. d) 10. e) Néant. Moscou, Paris, Halifax, Vancouver et Miami.

2. Des données portant sur les déplacements de chaque titulaire de laissez-passer ne sont pas disponibles. Cependant, le prix du voyage par avion (classe économique) pour les trajets figurant sur les laissez-passer se chiffrent à environ \$10,500.

3. a) et b) Tous les laissez-passer ont été accordés en classe économique.

\* \* \*

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, si la question n° 2885 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Monsieur l'Orateur, je demande que la question n° 3094 soit transformée en ordre de dépôt de document et je demande aussi la permission de la Chambre de déposer immédiatement les renseignements qui ont déjà été fournis. Les autres renseignements suivront dès qu'ils me seront remis.

[Texte]

ARAP—LES PÂTURAGES COMMUNAUTAIRES

Question n° 2885—**M. Hnatyshyn:**

Quels sont a) l'emplacement, b) la superficie de chacun des 96 pâturages communautaires exploités par ARAP ainsi que, c) pour les années 1972, 1973 et 1974, (i) leur revenu (ii) leur coût?

(Le document est déposé.)